

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 16 JUIN, à 17 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 20).

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Julie PONTALBA	pour toute la durée de la séance	par Éric DELORME
Dominique TURPIN	à partir de son départ à 19 h 12 au rapport n° 23/4-017	par Jean-Pierre MARCHAU
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par David BELDA
Fernande ANILHA	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Joëlle RAHARINOSY	pour toute la durée de la séance	par Sonia BARDINOT
Alexandra CLAIN	pour toute la durée de la séance	par Brigitte ADAME
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Éricka BAREIGTS
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	à partir de son départ à 19 h 42 au rapport n° 23/4-024	par Monique ORPHÉ
Michel LAGOURGUE	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Vincent BÈGUE	pour toute la durée de la séance	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (40 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

En application de l'article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du code général des collectivités territoriales, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, il a été procédé à la nomination de Jean-François HOAREAU en qualité de président de séance chargé de remplacer la maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Comptes administratifs 2022 : rapports n° 23/4-021 (Budget principal), n° 23/4-026 (Régie des Marchés et Droits de Place) et n° 23/4-029 (Régie des Affaires funéraires).

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l/ du)	rapport n°
- Éricka BAREIGTS	maire de Saint-Denis	Technopole de la Réunion	23/4-005
- Virgile KICHENIN	délégué suppléant / CINOR		
- Éricka BAREIGTS	présidente du Conseil d'Administration	ARB de l'île de la Réunion	23/4-015
- Sonia BARDINOT	présidente délégué / Ville	CAUE de la Réunion	23/4-024
(*) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Éricka BAREIGTS)	partenaire	CAP	
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	délégué / Département	SIDR	23/4-042
- Guillaume KICHENAMA	élu / conseil municipal	protection fonctionnelle	23/4-048

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
 ARB... Agence régionale de la Biodiversité  
 CAUE... Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
 CAP Club Animation Prévention  
 BCD Basket Club dionysien  
 OMS... Office municipal des Sports  
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(\*) élue absente / représentée

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Éricka BAREIGTS Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : Technopole de la Réunion)	sortis à 17 h 44 revenus à 17 h 47	avant examen du rapport n° 23/4-005 au rapport n° 23/4-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 47 revenue à 17 h 54	au rapport n° 23/4-006 après vote du rapport n° 23/4-007
Audrey BÉLIM	sortie à 17 h 51 revenue à 17 h 58	au rapport n° 23/4-007 au rapport n° 23/4-008
Jean-Max BOYER	sorti à 18 h 06 revenu à 18 h 20	au rapport n° 23/4-010 au rapport n° 23/4-011

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Nouria RAHA	sortie à 18 h 40 revenue à 18 h 49	au rapport n° 23/4-011 au rapport n° 23/4-013
Philippe NAILLET	sorti à 18 h 42 revenu à 19 h 02	au rapport n° 23/4-012 au rapport n° 23/4-014
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 56 revenu à 19 h 02	au rapport n° 23/4-013 au rapport n° 23/4-014
Éricka BAREIGTS (voir élue intéressée : ARB de l'île de la Réunion)	sortie à 19 h 06 revenue à 19 h 09	avant examen du rapport n° 23/4-015 au rapport n° 23/4-016
Dominique TURPIN	partie à 19 h 12	au rapport n° 23/4-017 en laissant procuration à Jean-Pierre MARCHAU
Jacques LOWINSKY	sorti à 19 h 19 revenu à 19 h 29	au rapport n° 23/4-020 au rapport n° 23/4-021
Claudette CLAIN	sortie à 19 h 41 revenue à 19 h 49	au rapport n° 23/4-023 au rapport n° 23/4-024
Sonia BARDINOT (voir élue intéressée : CAUE de la Réunion) Éricka BAREIGTS (pour Aurélie MÉDÉA, voir élue intéressée : CAP) Marie-Anick ANDAMAYE (voir élue intéressée : BCD) Arnaud HUGUET (voir élu intéressé : OMS de Saint-Denis)	sortis à 19 h 41 revenus à 19 h 41	avant examen du rapport n° 23/4-024 au rapport n° 23/4-024 après vote des lignes de subventions concernées
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	partie à 19 h 42	au rapport n° 23/4-024 en laissant procuration à Monique ORPHÉ
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 56 revenu à 20 h 06	au rapport n° 23/4-028 au rapport n° 23/4-033
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	sortie à 20 h 08 revenue à 20 h 10	au rapport n° 23/4-037 au rapport n° 23/4-039
Gérard FRANÇOISE (voir élu intéressé : SIDR)	sorti à 20 h 12 revenu à 20 h 12	avant examen du rapport n° 23/4-042 au rapport n° 23/4-043
Guillaume KICHENAMA (voir élu intéressé : élu / conseil municipal)	sorti à 20 h 18 revenu à 20 h 19	avant le rapport n° 23/4-048 avant clôture de séance

**OBJET**           **Insertion socioprofessionnelle des Dionysiens au sein de l'Hôtel Radisson Saint-Denis**  
Accord tripartite de partenariat territorial entre la Ville de Saint-Denis, le Pôle Emploi Réunion et l'entreprise SEMOI SAS "Hôtel Radisson Saint-Denis"

---

Ce rapport a pour objet l'accord tripartite entre la Ville de Saint-Denis, le Pôle Emploi et l'entreprise SEMOI SAS « Hôtel Radisson Saint-Denis » en faveur des métiers de l'hôtellerie relative à l'insertion socioprofessionnelle des Dionysiens.

Saint-Denis, chef-lieu de l'île de la Réunion, compte plus de 153 000 habitants et s'étend sur une superficie de 142 800 m<sup>2</sup>.

Selon les dernières statistiques (caractéristiques de la demande d'emploi - Pôle Emploi - décembre 2022), la Commune de Saint-Denis est confrontée à un chômage qui touche près de 17 270 personnes (catégorie A). Les jeunes de moins de 25 ans représentent 14 % des demandeurs d'emploi soit 2 480 jeunes.

Consciente de cette situation et des enjeux, la Ville de Saint-Denis s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'insertion forte et volontariste en faveur des publics rencontrant des difficultés sociales et ou professionnelles particulières.

Cette politique se traduit de diverses manières, comme par exemple l'organisation de forums ou la mise en place d'Ateliers Chantiers d'Insertion portés par la Ville de Saint-Denis ou des associations.

Dans une dynamique partenariale, la Ville de Saint-Denis s'efforce également de permettre l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi des Dionysiens, en accompagnant dans leur recherche de compétences les entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire.

Cette approche a ainsi permis à de nombreux Dionysiens de bénéficier d'une solution d'insertion au sein d'entreprises diverses telles que Burger King, Décathlon ou encore G la Dalle où 113 Dionysiens ont pu signer un contrat de travail.

Autrefois fleuron de l'hôtellerie dionysienne, l'Hôtel « Le Saint-Denis » a fermé ses portes en mars 2018.

Après avoir été racheté par le groupe international Radisson et après plusieurs mois de travaux, l'établissement s'apprête à rouvrir, et prévoit, dans cet objectif, de nombreux recrutements. L'Hôtel comprendra cent-vingt-quatre chambres et suites haut de gamme, trois restaurants et deux bars, dont un en rooftop.

Le Radisson Saint-Denis, qui cible notamment une clientèle locale, d'affaires et de loisirs, se présente comme un lieu de vie quotidien des Dionysiens, pour travailler, prendre un café.

De plus, l'Hôtel offrira aussi un espace de 416 m<sup>2</sup> dédié aux réunions et évènements, doté d'une grande salle de conférence et de trois salles de réunion et un coworking. Il sera par conséquent un acteur majeur de l'offre hôtelière réunionnaise, et témoigne ainsi du dynamisme et de l'attractivité de la Commune.

Dans un contexte paradoxal marqué à la fois par des difficultés de recrutement notamment dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie et un nombre de demandeurs d'emploi toujours important, la Ville de Saint-Denis, le Pôle Emploi et l'Hôtel le Radisson Saint-Denis ont décidé d'unir leurs efforts et compétences pour que l'entreprise puisse disposer des personnels requis dès son ouverture et que les Dionysiens en recherche d'emploi soient partie prenante de cette nouvelle implantation.

Les engagements des parties sont précisés dans l'accord tripartite joint, à savoir notamment :

- accompagner l'entreprise dans la réalisation de ses projets,
- renforcer les partenariats locaux avec les acteurs de l'emploi et de la formation.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver les termes de l'accord tripartite.
- d'autoriser la maire à signer l'accord tripartite avec le Pôle Emploi et l'entreprise SEMOI SAS « Hôtel le RADISSON SAINT-DENIS ».

**OBJET**        **Insertion socioprofessionnelle des Dionysiens au sein de l'Hôtel Radisson Saint-Denis**  
Accord tripartite de partenariat territorial entre la Ville de Saint-Denis, le Pôle Emploi Réunion et l'entreprise SEMOI SAS "Hôtel Radisson Saint-Denis"

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 23/4-007 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Gérard FRANCOISE - 5ème adjoint au nom des commissions « Ville Citoyenne » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les termes de l'accord tripartite entre la Ville de Saint-Denis, le Pôle Emploi et l'entreprise SEMOI SAS « Hôtel Radisson Saint-Denis » en faveur des métiers de l'hôtellerie relative à l'insertion socioprofessionnelle des Dionysiens, en annexe.

**ARTICLE 2**

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à engager cet accord tripartite et à signer tous les actes concernant cette affaire.

## ACCORD TRIPARTITE PARTENARIAT TERRITORIAL

### Entre les soussignés

#### La Ville DE SAINT-DENIS

Dont le siège est situé au 2 rue de Paris, 97717 Saint-Denis Cedex 9 REUNION  
Représentée par **Madame Ericka BAREIGTS**, en qualité de Maire,  
Désignée ci-après " Mairie de Saint-Denis"

**POLE EMPLOI**, établissement public national doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'Emploi, du Travail et de la cohésion sociale, dont le siège est : Immeuble le Cinétic – 1, avenue du Docteur Gley – 75020 Paris,

Représenté par : **Monsieur Pierric OUVRARD**, Directeur territorial,

Dénommé ci-après « **Pôle emploi** »

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi du 19 décembre 2008 relatif à la création de Pôle emploi

Vu le code du travail, notamment ses articles L5311-1 et suivants, L5312-1 et suivant L531-1 et suivants L5412-1 et suivants ; R5314-1 et suivants,

Vu la loi n°2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi,

Et

**La SAS « Société d'Exploitation et de Management de l'Océan Indien » (SEMOI SAS), gestionnaire de « l'Hôtel RADISSON SAINT-DENIS »**, entreprise dont le siège social est situé au 2 Rue Doret, 97400 SAINT-DENIS,

Représentée par **Monsieur Georges MALET**, en sa qualité de Directeur de « l'Hôtel RADISSON SAINT-DENIS », dûment habilitée à l'effet des présentes,

Ci-après désignée « **SEMOI SAS** ».

## IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

**La Ville de Saint-Denis**, Chef-lieu de l'île de la Réunion, compte plus de 153 000 habitants et s'étend sur une superficie de 142 800 m<sup>2</sup>.

Selon les dernières statistiques (caractéristiques de la demande d'emploi – Pôle Emploi – décembre 2022), la commune de Saint-Denis est confrontée à un chômage qui touche près de 17 720 personnes (catégorie A). Les jeunes de moins de 25 ans représentent 14% des demandeurs d'emploi soit 2 480 jeunes.

Consciente de cette situation et des enjeux, la municipalité s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'insertion forte et volontariste en faveur des publics rencontrant des difficultés sociales et ou professionnelles particulières.

Cette politique se traduit de diverses manières, comme par exemple l'organisation de forums insertion dans les quartiers de la Ville, ou la mise en place d'ateliers chantiers d'insertion (ACI) sur l'ensemble du territoire.

Dans une dynamique partenariale, principalement avec le Pôle Emploi, la Ville s'efforce également de permettre l'adéquation entre l'offre et la demande, en accompagnant dans leur recherche de compétences les entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire communal.

**Pôle emploi Réunion** établissement public, domicilié au 62 Boulevard du Chaudron, Centre d'Affaires CADJEE 97490 Sainte-Clotilde, représenté par Pierric OUVRARD, en qualité de Directeur territorial Nord-Est.

Les missions de Pôle emploi :

- Accompagner les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi dans leur recherche d'emploi pour prévenir le chômage de longue durée et l'exclusion, favoriser l'intégration par l'emploi et sécuriser les parcours professionnels ;
- Contribuer au reclassement professionnel des salariés à la suite de restructuration ou de mutations économiques ;
- Accueillir, inscrire, indemniser et placer les demandeurs d'emploi ;
- Proposer aux entreprises un service adapté, défini à partir d'une analyse partagée de leurs besoins en recrutement et du marché du travail ;
- Les accompagner dans la conception et la mise en œuvre de stratégies spécifiques pour répondre aux difficultés de recrutement rencontrées.



Les missions spécifiques mises en place par la Ville :

- L'analyse du marché du travail d'un territoire en allant jusqu'au niveau communal et diagnostic des besoins du territoire sur l'emploi ;
- Les perspectives de recrutement local ;
- Les enquêtes sur les besoins de main d'œuvre ;
- La mise à disposition de la liste des demandeurs d'emploi de la commune ;
- Une présence physique et une mobilisation adaptée de son offre de service aux besoins des quartiers prioritaires et ruraux ;

La délivrance de ses services dans les territoires excentrés ou déshérités.

**Pour rappel, Pôle emploi est partenaire de la Ville de Saint-Denis de longue date dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée en 2022 dont l'objectif** correspond à une volonté partagée de coordination des deux structures sur le champ de l'insertion professionnelle des publics en difficulté de la commune de Saint-Denis dans un contexte de chômage structurel. Il est aussi important de pouvoir identifier l'ensemble des projets générateurs d'emplois sur la Commune de Saint-Denis (secteurs marchands et non marchands), de traduire ces projets en programmation d'activité et en besoins de compétences puis de mettre en œuvre les actions de formation et de qualification nécessaires pour y parvenir.

La convention se décline en 3 axes de coopération déclinés à l'article 2.

- Axe I Une mobilisation des services de la Mairie et de Pôle emploi en amont des chantiers et ouvrages
- Axe II La sécurisation des parcours d'insertion et le ciblage des publics les plus en difficulté
- Axe III Une collaboration dans le cadre d'opérations conjointes en proximité de la population en faveur de l'insertion professionnelle

Dans la logique de cette convention et en adéquation avec sa politique d'insertion, la Ville de Saint-Denis souhaite œuvrer d'avantage en faveur de l'insertion en élargissant le partenariat avec des acteurs économiques générateurs d'emploi désirant s'implanter sur le territoire tel que SEMOI SAS.

**C'est dans ce contexte qu'est établi l'esprit du présent accord tripartite.**

Autrefois fleuron de l'hôtellerie dionysienne, l'hôtel le Saint-Denis ex MERIDIEN puis BEST WESTERN, a fermé ses portes en mars 2018.

Après avoir été racheté par le groupe ENAC via ses filiales réunionnaises et après plusieurs mois de travaux, l'établissement s'apprête à rouvrir, en franchise et sous enseigne internationale RADISSON, et prévoit, dans cet objectif, de nombreux recrutements. L'hôtel comprendra 124 chambres et suites haut de gamme, trois restaurants et bars, dont un en rooftop.

Le Radisson Saint-Denis, qui cible notamment une clientèle d'affaires, offrira aussi un espace de 416 m<sup>2</sup> dédié aux réunions et événements, doté d'une grande salle de conférence et de six salles de réunions. Il sera par conséquent un acteur majeur de l'offre hôtelière réunionnaise et témoigne ainsi du dynamisme et de l'attractivité de la commune.

Dans un contexte paradoxal marqué à la fois par des difficultés de recrutement notamment dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie et un nombre de demandeurs d'emploi toujours important, la Ville de Saint-Denis, le Pôle Emploi et SEMOI SAS / Hôtel Le Radisson Saint-Denis ont décidé d'unir leurs efforts et leurs compétences pour que l'entreprise puisse disposer des personnels requis dès son ouverture et que les Dionysiens en recherche d'emploi soient partie prenante de cette nouvelle implantation. Il s'agit aussi pour la Ville de s'engager plus fortement et de contractualiser les démarches en faveur de l'emploi sur son territoire en vue de l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi et du développement des compétences des salariés du territoire pour accéder à des emplois d'encadrement intermédiaires et supérieurs.

**L'accord de partenariat tripartite entre la Ville de Saint-Denis, le Pôle emploi et l'Entreprise SEMOI SAS s'intègre pleinement dans la stratégie communale créant des synergies entre la population en demande d'insertion, la Ville de Saint-Denis, les acteurs économiques et de l'emploi sur le territoire.**

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 : Objet de l'accord**

Le présent accord a pour principaux objectifs :

- De décliner opérationnellement les engagements conventionnels entre la Ville de Saint-Denis et le Pôle emploi en date du 07/03/2022
- De renforcer l'intervention de la collectivité et de Pôle emploi au bénéfice du public en recherche d'insertion professionnelle, notamment les publics les plus éloignés de l'emploi
- De concourir à la mise en œuvre de la stratégie de la **SAS « Société d'Exploitation et de Management de l'Océan Indien » (SEMOI SAS)** sur le champ de l'emploi, de la formation ainsi que du développement de liens avec le tissu économique local.

#### **ARTICLE 2: Public visés**

L'objectif de l'accord et des actions qui seront menées dans ce cadre, est de privilégier l'emploi local, tout en favorisant l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle définis dans le plan de mobilisation vers l'emploi : par exemple la mobilité, les minima sociaux ou les publics issus des quartiers prioritaires.

De fait, les publics visés en **priorité** seront notamment :

- Les publics résidant sur Saint-Denis,
- Les publics prioritaires pour la ville (jeunes notamment accompagnés par la Structure Information Jeunesse, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes issues des quartiers prioritaires, salariés en fin de contrat aidé à la ville de Saint-Denis).

### **ARTICLE 3 : Engagements des signataires de l'accord**

La Ville de Saint-Denis et Pôle emploi souhaitent collaborer avec la société **SEMOI SAS**, afin de lui faire bénéficier de leurs expertises dans la recherche de profils adaptés facilitant le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée.

#### **3.1 Engagement de la Ville de Saint- Denis**

La Ville de Saint-Denis s'engage à :

➤ **Accompagner l'entreprise dans la réalisation de ses projets**

Il suffira que l'entreprise se rapproche de la Direction de l'insertion. Le référent désigné sera l'interlocuteur privilégié de l'entreprise et aura un rôle de facilitateur dans le choix et dans la mise en œuvre des outils à disposition, dès lors que celle-ci en fera la demande, telle que la mise à disposition de salles et de matériel communal pour l'organisation d'évènements de proximité dédiés à l'insertion.

➤ **Renforcer les partenariats locaux avec les acteurs de l'emploi et de la formation**

Le but étant de rendre plus lisibles les outils disponibles et de les mobiliser quand cela est possible en cohérences avec les attentes de l'entreprise.

#### **3.2 Engagement du Pôle emploi**

Le pôle emploi s'engage à :

➤ **Proposer à l'entreprise un service adapté**

Il sera défini à partir d'une analyse partagée des besoins en recrutement et du marché du travail,

Ce service comprend un accompagnement sur mesure dans la conception et la mise en œuvre de stratégies spécifiques pour répondre aux difficultés de recrutement rencontrées,

➤ **Accompagner les actifs et personnes éloignées de l'emploi**

L'objectif est de prévenir le chômage de longue durée et l'exclusion, favoriser l'intégration par l'emploi en proximité et sécuriser les parcours professionnels,

A partir des éléments fournis par l'entreprise dans le cadre de leur démarche d'anticipation des besoins en main-d'œuvre, Pôle emploi s'engage à partir de son diagnostic territorial et de l'analyse des postes proposés à mobiliser si nécessaire les financements disponibles et proposer des actions de formation ad hoc (acquisition ou élargissement de compétences).

### 3.3 Engagement du Pôle emploi et de la Ville de Saint-Denis

#### ➤ **Traitement des offres d'emploi de l'entreprise**

La Ville de Saint-Denis et Pôle emploi s'engagent à traiter les offres d'emploi de l'entreprise signataire et des sous-traitants en mobilisant toutes leurs offres de service.

Pour Pôle emploi : aide au recrutement, méthode de recrutement par simulation, période de mise en situation professionnelle, évaluation de compétences...

Pour la Ville de Saint-Denis : mobilisation du fichier de la Structure Information Jeunesse et des autres partenaires de l'insertion du territoire afin d'identifier des profils en adéquation avec les offres.

Des modalités spécifiques et personnalisées seront définies avec **SEMOI SAS** selon ses besoins et son organisation en prenant en compte les contraintes de chaque partie prenante.

#### ➤ **Mener des actions de communication de façon concertée**

L'objectif est de valoriser ce partenariat en permettant un retour d'expérience auprès des acteurs économiques et socio-professionnels du territoire,

### 3.4 Engagement de l'entreprise

L'entreprise s'engage à :

#### ➤ **Mener des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

L'objectif est d'anticiper les besoins en recrutement et les besoins en compétences des salariés,

#### ➤ **Communiquer à la Ville de Saint-Denis et à Pôle emploi les résultats de son analyse des besoins en emploi et en compétences à court et moyen termes**

Le but étant d'être accompagnées le plus efficacement possible tant dans leurs recrutements de demandeur d'emploi que dans l'adaptation des compétences de leurs salariés.

#### ➤ **Déposer leurs offres à Pôle emploi et à la Direction de l'insertion de la Mairie de Saint-Denis**

Dans un souci de transparence du marché du travail, **SEMOI SAS** s'engage à confier la gestion de ses besoins de recrutements aux partenaires.

#### ➤ **Sécuriser les parcours des salariés locaux**

En développant les compétences des salariés en vue d'accéder à des postes d'encadrement,

➤ **Mener des actions de communication de façon concertée**

L'objectif est de valoriser ce partenariat en incitant également les sous-traitants à recruter en priorité et à compétences équivalentes des demandeurs d'emplois présents sur le territoire.

**ARTICLE 4 : Le suivi de l'accord tripartite**

Le suivi de cet accord opérationnel se fera au sein des instances de gouvernance prévues dans la convention cadre entre la Ville de Saint-Denis et le Pôle emploi de Saint-Denis (comité stratégique et opérationnel).

Un bilan annuel de la mise en œuvre des engagements sera établi par l'ensemble des parties signataires.

**ARTICLE 5 : Confidentialité**

Les parties s'entendent sur la stricte confidentialité des données individuelles qu'elles pourront être amenées à échanger dans le cadre de ce partenariat (RGPD)

**ARTICLE 6 : Durée d'application**

Le présent accord entre en vigueur à compter de la date de signature et ce pour une durée de trois ans.

Il sera renouvelé par reconduction expresse des trois parties.

Les signataires du présent accord sont chargés de son application. Il peut être dénoncé par simple courrier recommandé adressé par l'une des parties avec un préavis minimum d'un mois.

Tout litige découlant de l'application des termes du présent accord relève de la compétence du juge administratif.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Saint Denis, le .....

**Ericka BAREIGTS**

**Pierric OUVRARD**

**George MALET**

Maire de Saint-Denis

Directeur territorial  
de Pôle-emploi

Directeur  
de l'Hôtel Radisson  
Saint Denis